

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2007

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 294

présenté par
Mme Pecresse, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 13

Dans l'alinéa 8 de cet article, après le mot :

« établissements »,

insérer les mots :

« ou services ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle avec l'alinéa 6 de cet article.